

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M^{11e} LaMarsh, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse, en date du 2 mars 1966, à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements d'Ontario et de Québec au sujet du pont projeté entre Hull et Ottawa passant par l'Île Lemieux.—(*Avis de motion portant production de documents n° 98*)

Par M. Nicholson, membre du conseil privé la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comprenant le relevé des comptes certifié par les vérificateurs, pour l'année close le 31 décembre 1965, conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, chapitre 46, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

A 10 h. 37 du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin.